

Assainissement des forêts de la Vallée supérieure de la Gryonne

Autor(en): **Kalbermatten, J. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mentation (5,9 km² de forêt et 7,9 km² de sol non boisé), provisoirement à un volume de 730.000 m³. A la suite du boisement de tout le terrain, la capacité d'absorption d'air de la couche supérieure (d'un mètre) du sol pourrait graduellement être augmentée de 200.000 à 250.000 m³. Répartie sur l'étendue totale du bassin qui nous occupe, cela équivaudrait à une hauteur de précipitations de 16 à 18 mm. *Hans Burger.*

(Trad. H. B.)

(A suivre.)

Assainissement des forêts de la Vallée supérieure de la Gryonne

Résultats obtenus 8 ans après leur exécution.

Il y aurait beaucoup de choses à écrire sur la haute vallée de la Gryonne, contrée de Taveyannaz, chantée par les poètes, évoquant la mi-été. Vallée au fond de laquelle roulent les flots impétueux d'un torrent que ses nombreuses incartades ont fait connaître aux ingénieurs et aux forestiers. Ayant suivi les ébats de ce torrent, en qualité de membre de la « commission de la Gryonne », durant près de 20 ans, nous demanderons au « Journal forestier » de nous réserver à l'occasion quelques pages, dans lesquelles nous tâcherons de résumer les résultats obtenus par de nombreux travaux, et de tirer quelques conclusions.

Le présent article se bornera, par contre, à traiter la question de *l'assainissement* du vaste domaine forestier de la commune de Gryon (district de Bex), s'étendant sur la rive gauche de la Haute-Gryonne, de 1400 à 1750 m. d'altitude et qui est caractérisé par les faits suivants :

- 1° La densité des peuplements est très faible, de nombreuses places n'étant pas occupées par la forêt.
- 2° L'état mouilleux du sol donne à toute la forêt un aspect malingre et en diminue fortement l'accroissement.
- 3° La situation des clôtures, telles qu'elles existaient, était pour la forêt irrationnelle : elles partageaient tout simplement les pâturages des « Chaux » et de « Taveyannaz », l'un parallèle à la Gryonne et passant à la limite des divisions du Moutonnet et des Ampuis, l'autre perpendiculaire à celle-ci dans le sens de la plus grande pente du terrain.
- 4° De nombreux marais sont disséminés dans les différentes divisions et sont alimentés par des sources facilement captables.
- 5° Le sol est formé d'une moraine glaciaire, avec de nombreux bancs d'argile empêchant l'infiltration des eaux.

Cet état de choses était très préjudiciable à la forêt, d'autant plus que les pieds du bétail causaient dans un terrain aussi mouilleux de nombreux dégâts, soit en détériorant les jeunes plants, soit en formant de nombreuses petites poches d'eau.

Un projet d'amélioration des forêts communales s'imposait donc; celui-ci, pour être effectif, devait en premier lieu mettre la forêt à l'abri des incursions du bétail par l'établissement d'une clôture. Ce travail

terminé, la forêt devait être assainie par l'établissement d'un réseau de fossés à ciel ouvert, reliés aux nombreux petits ruisseaux se déversant eux-mêmes dans la Gryonne.

L'assainissement terminé, l'on devait procéder à des plantations à l'intérieur des nombreuses places vides.

La surface totale des forêts communales de Gryon est de 292 hectares. De cette étendue, 200 hectares, soit la surface comprise entre « Sodoleuvroz » et « Taveyannaz », est englobée dans le projet d'assainissement.

Description des travaux entrepris. Dès 1935, les travaux débutèrent par l'établissement d'une clôture mesurant 5000 m. de longueur totale. En l'espace de 6 mois, cette dernière, construite avec de solides piquets de mélèze et trois fils de fer galvanisé, était terminée. En outre, 8 km. de fossés à ciel ouvert, de 60 cm. de profondeur et 90 cm. de largeur en amont, drainaient toutes les eaux superficielles du secteur supérieur. Le prix de revient par piquet fut en moyenne de 1,70 fr. et la pose des fils, toutes fournitures faites par la commune, revient à 0,15 fr. le mètre. Le prix de revient moyen par mètre de fossé est de 0,60 fr. A fin 1942, lors de la présentation du 4^{me} décompte, le total de la dépense ascendait à 32.200 fr., sur un devis total de 50.000 fr. pour 19.139 m. de fossés à ciel ouvert, tous autres travaux compris, tels que clôtures, approfondissement des ruisseaux servant de collecteurs, plantation de 31.350 plants, des feuillus pour la plus grande partie, etc.

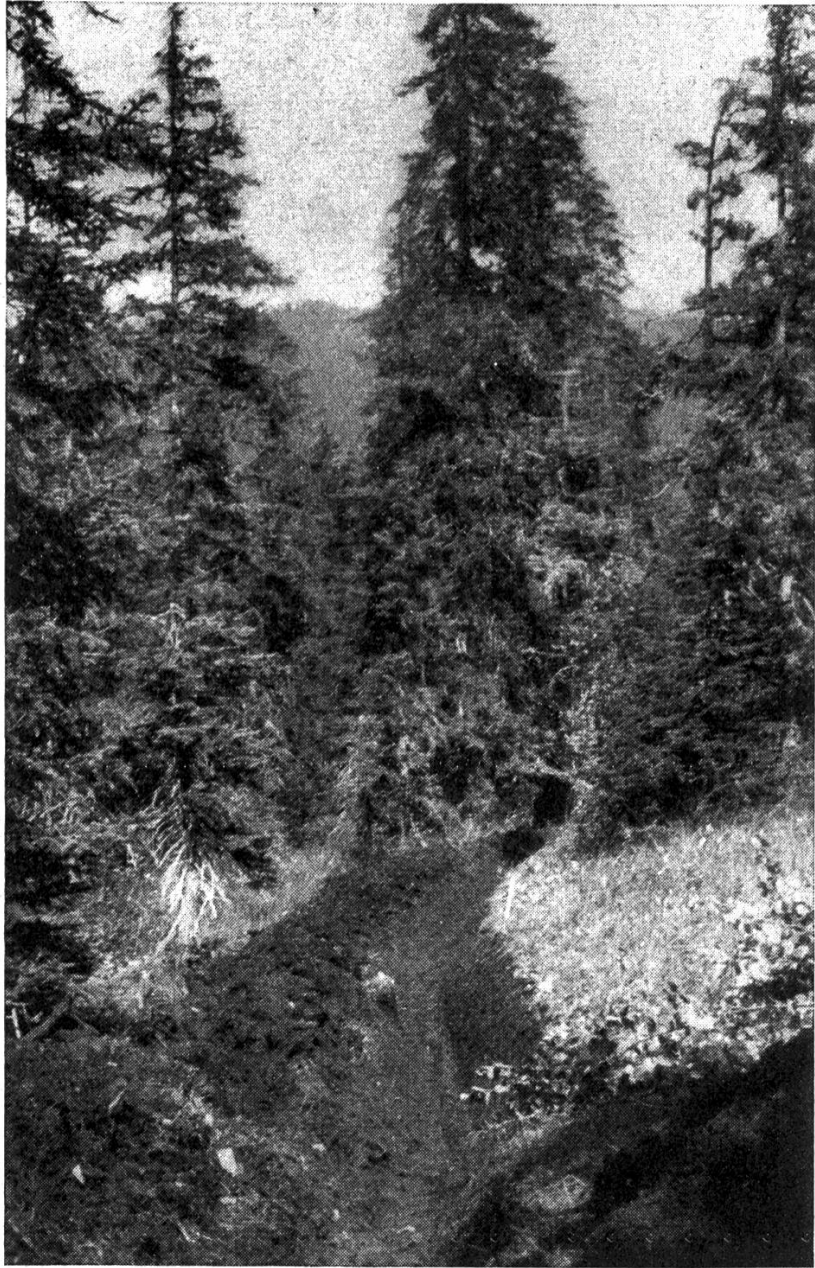
Particularités des assainissements

1^o *Conditions de pente.* L'eau doit circuler dans les fossés à ciel ouvert sans provoquer ni affouillement ni dépôt; pour cette raison, le piquetage de tout le réseau au clinomètre est indispensable. Il ressort de nombreuses expériences faites que le pour-cent de la pente devrait osciller entre 4 et 6, une pente inférieure à 4 % provoquant des dépôts et, de ce fait, l'obstruction des fossés, alors qu'un dépassement de 6 % aurait comme résultat un affouillement dangereux. La nature du terrain peut naturellement influencer légèrement ces chiffres.

2^o *Etablissement du réseau d'assainissement.* Le piquetage se fait d'aval en amont; on s'élève en de nombreux zigzags, évitant de conduire par le plus court chemin l'eau d'une place marécageuse aux ruisseaux collecteurs. Bien au contraire, si l'on veut obtenir de bons résultats du drainage, on doit faire circuler l'eau dans les fossés, cette eau activant par succion le dessèchement des sols mouilleux et ayant, d'autre part, l'avantage de diluer et d'enlever les matériaux qui, des talus, tombent dans les canaux.

Résultats obtenus. Les assainissements ayant débuté en 1935, il est possible, après un laps de temps de 8 ans, de communiquer les quelques observations suivantes : Toutes les forêts en cause, à l'exception d'une seule division (« Joux ronde », grande de 12 ha.), étaient en état de dépe-

rissement, le sol mouilleux étouffant les racines et empêchant le développement des plantes. Le rajeunissement était inexistant, les graines ne pouvant germer dans un sol aussi humide, composé d'humus acide.



Forêt du Luissalet.

Fossés d'assainissement dans de vieux peuplements.

Les résultats d'assèchement obtenus par les drainages ne sont pas immédiats. Toutefois, dès 1938, soit environ trois ans après les premiers travaux, la modification de la couverture herbacée prouva que le sol lui-même était en voie de transformation. Petit à petit, un rajeunissement naturel très dru apparut par places et nous incita même à aban-

donner partiellement les plantations. De nombreux vieux peuplements semblent vivifiés ; des sapins blancs, dont le nid de cigogne typique annonçait la fin de toute croissance normale, lancent de timides jets terminaux aux pousses d'un vert tendre, contrastant avec le vert uniformément foncé des peuplements purs de résineux...

Conclusions. Tous les travaux prévus ne sont pas terminés; ils ont marché au ralenti, à cause du manque de main-d'œuvre durant ces dernières années ; toutefois, on ne peut qu'être satisfait des premiers résultats obtenus. Seule, la prochaine revision d'aménagement pourra, avec des chiffres irréfutables, justifier les prévisions actuelles.

Nous nous permettons d'attirer tout spécialement l'attention du lecteur sur l'importance économique des travaux en cours, pour la petite commune montagnarde de Gryon.

Les améliorations apportées permettront la mise en valeur du patrimoine communal. Le sol de ces forêts étant excellent, une fois asséché, elles augmenteront la possibilité annuelle et, de ce fait, les ressources communales, tout en donnant un travail supplémentaire à la population. L'accroissement annuel constaté étant de 2 m³ par hectare pour une surface de 300 ha., soit au total de 600 m³, nous ne doutons pas qu'un jour viendra où ces chiffres pourront être plus que doublés. La forêt atteindra alors un double but : jouer son rôle protecteur dans cette haute région des Alpes vaudoises, et améliorer la situation financière d'une commune montagnarde, dont la nombreuse population manque très souvent de travail.

Nous ne voulons pas clore ce bref résumé sans remercier les autorités communales de Gryon, et tout spécialement M. le syndic Jæger, qui, par leur adhésion et leur appui, ont permis de réaliser une œuvre de toute première utilité.

J. de Kalbermatten.

A propos d'airelles

Bien que ligneuses, du moins partiellement, ces modestes plantes ne peuvent pas être rangées dans la catégorie des végétaux producteurs de bois. Mais elles appartiennent sans conteste à la végétation forestière. Il vaut donc la peine de s'occuper d'elles, d'autant plus qu'une espèce, l'airelle myrtille, est caractéristique de l'état biologique de certains sols forestiers.

Nous possédons quatre espèces d'airelles : l'a. myrtille (*Vaccinium myrtillus*), l'a. ponctuée (*V. Vitis-idaea*), l'a. des marais (*V. uliginosum*) et l'a. canneberge (*Oxycoccus*), hôte du sphagnetum des tourbières, que nous pouvons laisser de côté.

A propos de la myrtille, observons en passant comme certaines plantes changent de nom avec le temps. Jadis, à la Vallée de Joux, on la désignait uniquement sous le nom d'*ambroche*, terme qui actuellement a disparu. Dans le Jura neuchâtelois, elle était appelée *ambresalle*; le mot s'est-il maintenu ? C'est peu probable. D'après Badel-Grau,